

PRIX DOCTORAL 2023

APPEL A CANDIDATURES POUR DES THESES SOUTENUES EN 2021 ET 2022

LA CHAIRE D'ENTREPRISES VIGNE ET VIN

La chaire d'entreprises vigne et vin associe l'Institut Agro Montpellier, INRAE et l'Université de Montpellier à un réseau d'entreprises de la filière vitivinicole : AdVini, AgroSud, Diam, l'ICV, InVivo Foundation, Lallemant Oenology, Mercier, Moët Hennessy et les Vignerons de Buzet.

La chaire est un espace de réflexion entre ces acteurs pour porter des actions d'intérêt commun en lien avec la Recherche, le Transfert de Savoirs et la Formation.

Les travaux de la chaire s'articulent autour de quatre thématiques prioritaires :

- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Réduction de l'impact environnemental
- Amélioration de la qualité des vins, réponses aux nouvelles attentes des consommateurs et des marchés
- Prospective : imaginer des avenir pour la filière et s'y préparer

La chaire d'entreprises vigne et vin offre un prix d'un montant de **2 000 euros** pour récompenser une thèse soutenue en 2021 ou en 2022, de grande qualité scientifique, et s'inscrivant dans l'un des quatre axes prioritaires ci-dessus.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le prix est attribué à un(e) candidat(e) de toute nationalité, ayant soutenu sa thèse dans une école doctorale française entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022
- Le sujet de recherche traité dans la thèse doit concerner un ou plusieurs des quatre axes thématiques prioritaires de la chaire
- La thèse ne doit pas être confidentielle

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Note de 2 à 3 pages, présentant les enjeux de la thèse, le travail réalisé et les principaux résultats
- CV du/de la candidat(e)
- Rapports des rapporteurs de la thèse
- Un exemplaire de la thèse en fichier électronique

Les dossiers de candidature sont à adresser avant le **1er mars 2023**, uniquement par messagerie électronique, à l'adresse suivante : camille.breysse@supagro.fr.

MODALITES D'ATTRIBUTION DU PRIX

La sélection du lauréat sera réalisée par le comité d'orientation stratégique de la chaire, auquel siègent des scientifiques et des représentants des entreprises.

Critères de sélection :

- inscription dans l'un des 4 axes prioritaires de la chaire
- valorisation du travail, notamment publication d'articles
- qualité du travail scientifique
- qualité du travail de synthèse : capacité à résumer et rendre accessible à un public non initié le travail réalisé et les résultats obtenus
- apport innovant, recul d'un front de science, ouvertures de nouvelles perspectives
- intérêt du travail pour la filière vitivinicole

Les trois meilleur(e)s candidat(e)s seront invité(e)s à présenter oralement leur travail devant le comité d'orientation stratégique de la chaire.

Il sera demandé au lauréat de réaliser une vidéo de 5 minutes présentant les enjeux de sa thèse, les résultats obtenus et leurs intérêts. Cette vidéo sera mise en ligne sur le site web de la chaire.